



# Petite enfance

0-4  
ans

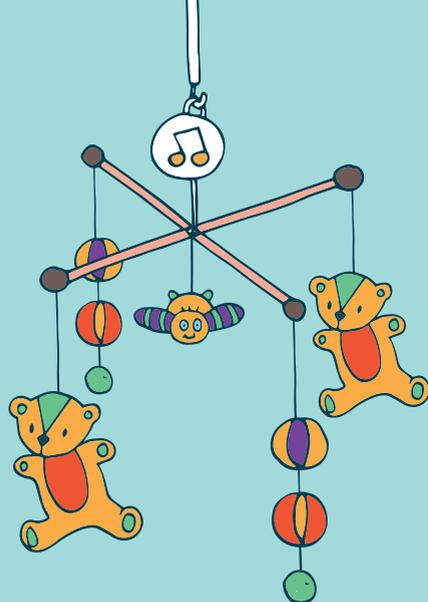
Le guide pratique



CCAS DE

*La Baule*  
ESCOUBLAC

# Édito



J'ai le plaisir de vous présenter ce guide destiné aux parents en recherche d'un mode d'accueil adapté pour leur enfant sur La Baule-Escoublac.

La Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Baule-Escoublac mènent une politique soutenue en direction des familles pour permettre de mieux concilier vie professionnelle et familiale. Cette volonté se concrétise par un soutien actif en direction des modes d'accueil de la Ville.

Ce livret vous présente les différents modes d'accueil individuels et collectifs.

Le CCAS veille particulièrement à la qualité de ces accueils par un renforcement permanent des compétences tout en veillant à situer l'enfant et ses parents au centre du projet.



**Brigitte Solère**

Vice-Présidente du CCAS,

Maire-adjoint en charge de l'action sociale et des ressources humaines

# Sommaire



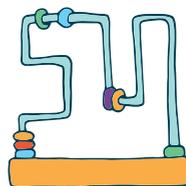
- 4 Multi-accueil et crèche familiale
- 10 Relais Assistants Maternels
- 11 Modalités pratiques
- 12 Petite enfance, et après...
- 13 Carnet d'adresses et plan
- 15 Fiche de recensement des besoins de garde



Je vais avoir un bébé,  
je viens de trouver un travail,  
je recherche un emploi,  
j'entreprends une formation,  
j'arrive sur la commune,  
j'ai besoin de souffler...

A qui puis-je confier mon enfant ?  
Quel mode d'accueil est le mieux  
adapté à ma situation ?

Le service Petite Enfance



Accueil individuel

# la crèche familiale

„Les pieds dans l'eau”



L'accueil individuel des enfants s'organise au domicile d'assistantes maternelles agréées par le Conseil départemental, recrutées et rémunérées par le CCAS de La Baule-Escoublac.



Chaque professionnelle peut accueillir jusqu'à 3 ou 4 enfants d'âges différents, en lien avec son agrément, pour une durée journalière maximale de 10 heures.

Le service a une capacité d'accueil de 40 enfants âgés de six semaines à trois ans.

**Ouverte toute l'année,  
du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30.  
Fermée du 25 au 31 décembre  
et les jours fériés.**

## 2 types d'accueil sont proposés :

### Régulier

L'enfant peut être accueilli selon des jours et horaires prédéfinis avec la famille. La prise en charge mensualisée\*(cf : modalités pratiques P.11) est spécifiée sur un contrat d'accueil signé par le(s) parent(s), l'assistante maternelle et la directrice. Ce contrat peut être révisé en cours d'année, en fonction de l'évolution des besoins de la famille. Un préavis de deux mois est demandé pour y mettre un terme avant la date du troisième anniversaire de l'enfant.

### Temporaire

La famille peut solliciter un accueil sur une durée limitée dans le temps. Cette prise en charge, en dépannage, fait l'objet d'une signature de contrat à durée déterminée.



Un nouveau monde  
à découvrir !

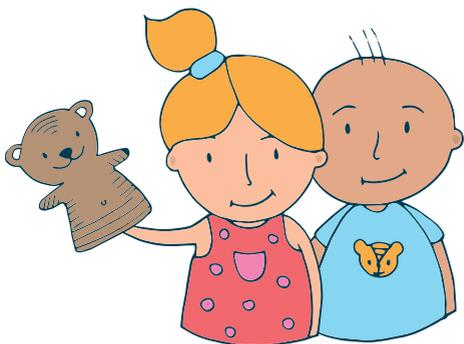
Accueil collectif

# le multi-accueil

„Les petits grains de sable”



Lieu collectif où sont pris en charge 20 enfants d'âges différents



L'appellation multi-accueil signifie que les enfants peuvent être accueillis à des rythmes divers, selon les besoins de la famille, de quelques heures à plusieurs jours dans la semaine.

**Ce service est ouvert toute l'année, en dehors des jours fériés, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30. Il est fermé au public le premier lundi matin de chaque mois.**

## 2 types d'accueil sont proposés :

### Régulier

Les enfants âgés de 6 semaines à 3 ans sont accueillis en journée ou demi-journée, de façon contractuelle, sur des temps définis à l'avance avec les familles et stipulés dans un contrat (cf : modalités pratiques P.11). Cet accueil est réservé prioritairement aux familles en activité professionnelle ou en recherche d'emploi.

### Occasionnel

L'accueil des enfants âgés de 6 semaines à 4 ans peut être également occasionnel, c'est-à-dire qu'il ne fait pas l'objet d'un contrat. La famille peut alors organiser son planning en fonction de ses besoins à un rythme qui peut être différent suivant les semaines, sans obligation de venir régulièrement.



**À l'entrée à la crèche ou au multi-accueil**, les parents et les enfants ont besoin d'une période d'adaptation pour faire connaissance avec le personnel et se familiariser avec les lieux. La séparation s'effectue progressivement, selon un rythme propre à chaque établissement.

# Que fait mon enfant ?

## La crèche familiale

«Les pieds dans l'eau»

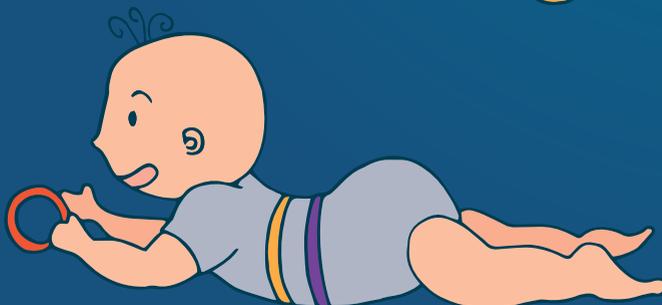
**Le matin, le parent dépose son enfant chez l'assistant(e) maternel(le).**

L'enfant y retrouve des repères indispensables au bon déroulement de sa journée.

Chaque enfant participe à des matinées collectives hebdomadaires dans un environnement motivant et adapté à ses besoins.

La communication entre parents et professionnel(le)s est accentuée par la remise d'un livret d'accueil en début de contrat, l'utilisation régulière d'un cahier de liaison propre à chaque enfant et la diffusion d'un journal «Petit Canard Familial».

Un lieu  
et de curiosité  
peut s'é  
et se dé  
harmonieu  
le plan phy  
et int





## Le multi-accueil

«Les petits grains de sable»

d'éveil  
où l'enfant  
épanouir  
développer  
usement sur  
sique, affectif  
ellectuel.

**L'accueil des enfants s'effectue dans des locaux collectifs, par petits groupes autour d'intérêts et de rythmes communs.**

**Pour les plus petits,** la découverte d'un lieu différent dans un cadre sécurisant, la relation individuelle, ainsi qu'un développement psychomoteur harmonieux sont les priorités.

**Pour les plus grands,** l'accent est mis sur le plaisir du jeu, du développement de l'imaginaire et de l'apprentissage des règles de vie collective.



# Qui s'occupe de...

## à la Crèche Familiale

«Les pieds dans l'eau»

Cette formule favorise le maintien dans un cadre familial tout en permettant une découverte progressive de la vie en collectivité.

La direction du service est assurée par une éducatrice de jeunes enfants, dont l'une des missions principales est le soutien de l'équipe d'assistantes maternelles dans son travail au quotidien.

Les professionnelles de la petite enfance ont reçu un enseignement spécifique et bénéficient tous les ans de formations continues et d'analyses de la pratique de leur métier.

Durant les absences des assistantes maternelles (congé, formation, maladie ...), un remplacement chez une collègue vous est proposé afin de maintenir la continuité d'accueil de votre enfant.



### Les repas

Adaptés à l'âge de chaque enfant, les repas sont préparés à base de produits frais par les assistantes maternelles.



L'enfant malade pourra être accueilli, sauf avis contraire du médecin traitant, que sur présentation d'une prescription.

# ...mon enfant ?

## Au Multi-Accueil

### „Les petits grains de sable”



Ce lieu convivial, accueillant un petit nombre d'enfants, permet à chacun de s'épanouir dans un cadre collectif.

La direction du service est assurée par une éducatrice de jeunes enfants, dont l'une des missions est le soutien quotidien de l'équipe de professionnelles de la petite enfance. Elle est accompagnée par une directrice adjointe également éducatrice de jeunes enfants.

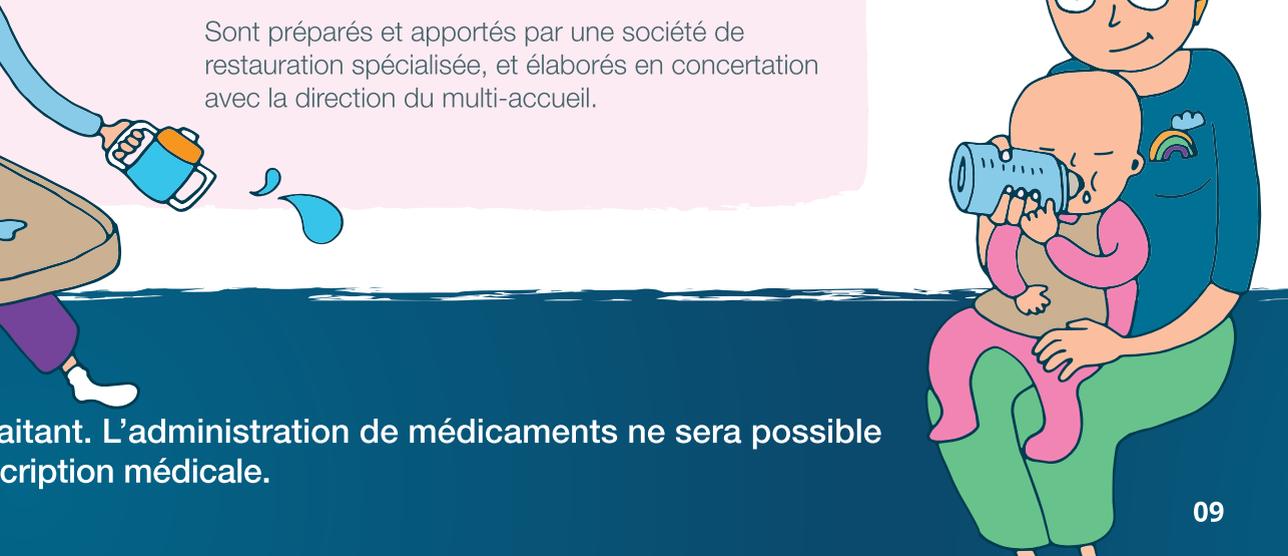
Une équipe de professionnelles spécialisées dans la petite enfance, bénéficiant de formation continue et d'analyse de la pratique, accueille votre enfant au quotidien et reste disponible pour échanger sur son évolution.



### Les repas



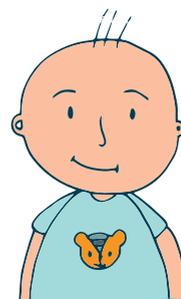
Sont préparés et apportés par une société de restauration spécialisée, et élaborés en concertation avec la direction du multi-accueil.



aitant. L'administration de médicaments ne sera possible  
cription médicale.

# Le Relais...

Assistants Maternels / RAM



Service gratuit développé par le CCAS de La Baule-Escoublac, à destination des familles et des assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par un particulier.

## Parents et futurs parents

L'animatrice du RAM vous informe des possibilités d'accueil pour votre enfant à La Baule-Escoublac, quel que soit le mode d'accueil souhaité.

Si vous devenez l'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e), vous pouvez être accompagné dans toutes vos démarches :

- Déclaration d'embauche
- Démarche auprès de la CAF
- Elaboration du contrat de travail et du bulletin de salaire
- Calcul des congés payés
- Aide à la rupture de contrat de travail

Le RAM met à votre disposition une **liste d'assistant(e)s maternel(le)s** indépendant(e)s disponibles dans la commune. Il soutient également les assistant(e)s maternel(le)s dans l'exercice de leur profession et leur propose de participer régulièrement à des ateliers d'éveil ou des sorties.

## L'agrément



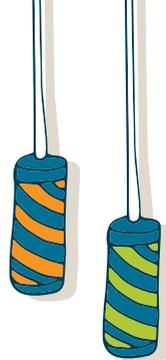
Il s'agit d'une **autorisation**, délivrée par le président du Conseil Départemental, pour exercer la profession d'assistant(e) maternel(le).

Tout(e) professionnel(le) est tenu(e) de suivre une formation initiale de 120 heures dans un délai de 3 ans suivant son agrément dont 60 heures avant le début de l'accueil d'un premier enfant à son domicile.

## Bon à savoir

Dans le cadre de la **PAJE** (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant), la CAF participe au financement de ce mode d'accueil. Le complément libre choix du mode de garde est versé aux familles allocataires qui emploient un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) pour la garde de leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans. Une partie de la rémunération de l'assistant(e) maternel(le) est donc prise en charge, ainsi que le montant des cotisations patronales.

# Modalités pratiques



## Comment s'inscrire ?

Pour l'accueil occasionnel  
Au multi-accueil

Inscription **sur rendez-vous**,  
auprès de la directrice,  
20, allée de la chapelle - 02 40 60 10 52

Pour l'accueil régulier  
Crèche familiale et multi-accueil

Vous devez, en premier lieu, retourner  
une **fiche de recensement** de vos besoins  
de garde complétée.

Complétez et retournez la fiche de recensement disponible à la fin de ce livret, au CCAS ou sur le site internet de la Ville de La Baule-Escoublac : [www.la.baule.fr](http://www.la.baule.fr) (Rubrique : *Vivre/Action Sociale/Petite Enfance/Multi Accueil ou Crèche Familiale*).

Vous serez ensuite contacté par un agent du CCAS, au plus tôt 6 mois avant la date du placement envisagé, afin de finaliser la demande d'inscription.

**Toutes les demandes sont étudiées pour les 2 mois à venir par la commission mensuelle du CCAS qui détermine l'attribution des places selon un certain nombre de critères. Le règlement du fonctionnement de cette commission est disponible sur le site internet de la ville : [www.labaule.fr](http://www.labaule.fr)**

Votre situation  
change ?

Votre demande  
évolue ?

Contactez le



## Tarifs

Le tarif\* horaire de la crèche et du multi-accueil est calculé d'après le barème national élaboré par la CNAF. Il répond à un taux d'effort applicable aux ressources mensuelles modulées en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.

Tarification spécifique pour les familles non Bauloises.

\*Comprend l'alimentation et les frais d'hygiène.

Le CCAS bénéficie d'un soutien financier de plusieurs partenaires dont la CAF.

# Et après...

## L'école

- L'inscription à l'école maternelle publique s'effectue auprès du service de la vie scolaire de la mairie.
- Les modalités d'inscription ainsi que la liste des pièces à fournir sont disponibles sur le site de la Ville : [www.labaule.fr](http://www.labaule.fr)

## L'accueil de Loisirs

- **1 centre de loisirs géré par la Maison des Jeunes et de la Culture :**
  - au Centre Culturel Saint Exupéry,  
place des Salines à La Baule

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est ouvert les mercredis scolaires de 8h à 19h et les samedis de 8h30 à 18h30 durant l'année.

Pendant les vacances scolaires, il est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 18h30.



### Inscriptions scolaires + Temps Péri-éducatifs

Mairie de La Baule-Escoublac  
7, avenue Olivier-Guichard  
44 500 La Baule-Escoublac  
02 51 75 75 75  
[accueil@mairie-labaule.fr](mailto:accueil@mairie-labaule.fr)

### 11 Accueil de loisirs

Centre Culturel et de Loisirs  
St Exupéry / MJC  
Place des Salines  
44 500 La Baule  
02 40 60 37 15  
[contact@mjclabaule.fr](mailto:contact@mjclabaule.fr)  
[mjclabaule.fr](http://mjclabaule.fr)

### Accueils Périscolaires

Groupe scolaire  
Tanchoux-Les Erables  
07 81 62 41 81  
Écoles des Pleïades  
07 82 92 81 23  
Groupe scolaire Paul Minot  
06 64 03 31 30  
Groupe scolaire Bois Robin  
06 95 25 05 82



# Carnet d'adresses...

## 1 Centre Communal d'Action Sociale

7, avenue Olivier-Guichard  
44 500 La Baule-Escoublac  
02 51 75 75 30  
ccas@mairie-labaule.fr

## 2 Multi-Accueil Les petits grains de sable

20, allée de La Chapelle  
44 500 La Baule-Escoublac  
02 40 60 10 52  
multiaccueil@mairie-labaule.fr

## 3 Crèche Familiale Les pieds dans l'eau

Bureau de la direction  
20, allée de La Chapelle  
44 500 La Baule-Escoublac  
02 51 75 12 45  
creche.familiale@mairie-labaule.fr

## 4 Relais Assistants Maternels

CCAS , 7, avenue Olivier-Guichard  
44 500 La Baule-Escoublac  
02 51 75 75 98  
ram.ccas@mairie-labaule.fr

*Voir pages intérieures du guide.*

## A En lien avec la Maison des Assistantes Maternelles Premiers Pas à Pavie

Impasse Frédéric Loiseau  
44 500 La Baule-Escoublac  
02 40 61 48 50  
mam@premierspasapavie.fr

## B En lien avec l'association des assistants maternels de la Baule Les Ptits Loups de la Côte d'Amour

02 40 00 60 52  
ptitloup.asso@free.fr

## Écoles publiques La Baule-Escoublac

### 5 Groupe scolaire Tanchoux les Erables

28 avenue du Maréchal-Foch  
44 500 La Baule-Escoublac  
02 40 60 01 52

### 6A École maternelle Les Pléiades

15, avenue Jules-Verne  
44 500 La Baule-Escoublac  
02 40 61 01 85

### 6B École élémentaire Les Pléiades

32 avenue des Mimosas  
44 500 La Baule-Escoublac  
02 40 61 14 24

### 7 Groupe scolaire Paul-Minot

3, avenue Paul-Minot  
44 500 La Baule-Escoublac

École Maternelle

02 40 60 55 19

École élémentaire

02 40 60 59 47

### 8 Groupe scolaire Bois Robin

3, avenue du Bois Robin  
44 500 La Baule-Escoublac  
02 40 60 01 71

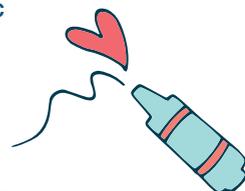
## Écoles privées La Baule-Escoublac

### 9 Le Sacré Cœur

Écoles maternelle et élémentaire  
19 avenue Jean Sohier  
44 500 La Baule Escoublac  
02 40 24 02 70

### 10 Saint-Joseph Pavie

Écoles maternelle et élémentaire  
1 avenue Lenormand  
44 500 La Baule Escoublac  
02 40 60 05 40







# Fiche de recensement des besoins de garde

Recensement de votre besoin de garde d'enfant dans le cadre de l'étude des besoins sur la commune

Pour procéder à l'inscription de votre enfant à la Crèche Familiale ou au Multi-Accueil, cette fiche est à retourner au **CCAS, Accueil Petite Enfance, 7 avenue Olivier Guichard - 44500 LA BAULE** ou à l'adresse électronique suivante : [ccas@mairie-labaule.fr](mailto:ccas@mairie-labaule.fr)

Enregistrement :  recensement  commission  mikado

Date :

## La famille

Père

Mère

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Ville : .....  
 Quartier : .....  
 Téléphone : .....  
 Email : .....  
 Profession : .....  
 Lieu travail : .....

## L'enfant

Date prévue de votre accouchement : .....  
 Nom et Prénom : .....  
 Date de naissance : .....  
 Date d'accueil souhaitée : .....

### Votre besoin de garde :

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Heure d'arrivée	___ h ___						
Heure de départ	___ h ___						

### Vos remarques ou demandes particulières : (exemple : jours variables selon les semaines ...)

.....  
 .....  
 .....

Souhaitez-vous procéder à une pré-inscription de votre enfant au Multi-accueil ou à la Crèche familiale ?

OUI  NON

Vous trouverez les informations sur ces structures sur le site internet de la Ville de La Baule-Escoublac.

Structure souhaitée : N° 1 .....

Structure souhaitée : N° 2 .....

Rendez-vous fixé le : .....



# Petite enfance



CCAS DE  
*La Baule*  
ESCOUBLAC

Centre Communal d'Action Sociale  
7, avenue Olivier-Guichard • 44 500 La Baule-Escoublac  
02 51 75 75 30 • [ccas@mairie-labaule.fr](mailto:ccas@mairie-labaule.fr)

Avec la participation financière de :



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
de Loire-  
Atlantique



santé  
famille  
retraite  
services